

Item 4

Évaluation des incidences Natura 2000

Décret du 16 août 2011



Création de places de dépôt de bois

Seuils

Les sites Natura 2000

Dans tous les sites Natura 2000.

Définition :

Une place de dépôt de bois est une zone dépourvue de végétation, empierrée ou non, accessible aux grumiers en tout temps et ayant pour vocation l'entreposage temporaire de bois.

Champ d'application :

Est concernée la création de places pérennes ;

Sont exclus du champ d'application :

- Les dépôts temporaires de grumes sur sol en bord de chemin (impact localisé et réversible)
- Les opérations de création de places de dépôt de bois dès lors qu'elles sont intégrées de manière détaillée dans un plan d'aménagement forestier et qu'elles sont programmées hors période de nidification.

Objectifs :

Eviter les nuisances causées soit aux habitats soit aux espèces d'un site NATURA 2000.

Le service instructeur

DDTM/ SERN, *Unité Nature, Territoires et Biodiversité.*
Réfèrent : JEAN-TOUSSAINT Gérard